



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

## Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 10 décembre 2013

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 9 DECEMBRE 2013

**Président: M. Vincent Grandjean**

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 9 décembre 2013:

1. 38 membres étaient présents, 14 excusés, 3 absents (Mme Susan Jaquet, M. David Jaquet et M. Jean-David Pletscher) ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour modifié de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2013;
4. Le Conseil Communal a accepté à la majorité, avec amendement, le préavis municipal 25/2013, "Budget 2014"

La séance est levée à 20h45.

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 9 décembre 2013.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président  
Vincent Grandjean



La Secrétaire  
Maryline Thalmann-Giavina